



Adhésion de soutien aux Enfants de cinéma

Qui sommes-nous ?

Créée en 1994, *Les enfants de cinéma* est une association nationale, loi 1901, missionnée depuis son origine par le CNC, ministère de la Culture et de la Communication et la DGESCO et le SCÉRÈN-CNDP, ministère de l'Éducation nationale, pour mener une réflexion sur le cinéma et le jeune public et mettre en œuvre le dispositif *École et cinéma*, avec deux objectifs :

- in□ social...
- initier une réelle approche du cinéma en tant qu'art à découvrir et à aimer...

Pourquoi soutenir *Les enfants de cinéma* ?

- **Pour continuer à montrer de beaux films à plus de 545 205 enfants** des écoles, encadrés par 23 589 enseignants du premier degré,
- **Pour défendre l'existence d'un dispositif exigeant comme *École et cinéma***, aujourd'hui mis en place dans près de 2746 communes sur 89 départements, relayés par 178 coordinateurs départementaux et près de 958 salles de cinéma à travers tout le territoire,
- **Pour que l'aventure artistique et pédagogique** que nous proposons aux élèves depuis plus de douze ans soit encouragée et que nous puissions poursuivre notamment notre travail de recherche sur les enfants et le cinéma.

Nous vous proposons de montrer votre attachement déterminé au projet *École et cinéma*, à notre travail, et à notre démarche en adhérant à l'association *Les enfants de cinéma*, en tant que personne individuelle ou en tant que structure :

Nom
 Prénom
 Fonction
 Adresse
 Code postal Ville

- 15 euros : personne individuelle
- 50 euros : association, salle de cinéma, distributeur, producteur, structures diverses...
- ...euros : à ma convenance



Adhésion à envoyer accompagnée d'un chèque bancaire à l'ordre de :

Les enfants de cinéma – 36, rue Godefroy Cavaignac – 75011 Paris

Tel. 01 40 29 09 99 - E-mail : info@enfants-de-cinema.com - Site internet : www.enfants-de-cinema.com

* Article 9 - Membres associés :

Toute personne physique ou mor□
 adhérer à l'association pour soutenir son action.

Les membres ass□

Conseil d'administration, chaque année. Tout membre associé peut devenir membre actif.

xée par décision du